

MODULE VSS - NOTE TECHNIQUE

Inscription depuis l'espace licencié :

Formation ouverte aux personnes disposant d'une licence active.

Process inscription :

- Cliquer sur Gestion sportive /Formations → se connecter
- Dans « Droits et rôle », se positionner sur « Mes informations personnelles » + Enregistrer
- Puis « S'inscrire à une formation » → choisir VSS dans « Type de formation » (ne pas tenir compte de la date de formation affichée)
 - ➔ Une fois la préinscription réalisée, envoi du lien d'accès à la plateforme de e-learning (Jsworld) par mail dans un délai d'un jour ouvré (vérifier les courriers indésirables).

En cas de difficulté : formation@ffta.fr

Personnes ayant testé le module avant le lancement officiel :

- Veillez à ce que vos adresses mail (espace licencié et Jsworld) soient identiques.
- Afin que les avancées réalisées sur le module VSS soient prises en compte dans votre espace licencié, vous devez procéder à votre inscription au module depuis l'espace licenciés.
- Une fois validée, le module apparaîtra dans votre espace dans un délai de 24h à 48h. Vous pourrez reprendre là où vous en étiez. Si vous aviez réalisé 100% du module alors il apparaîtra comme validé dans votre espace.

Contrôle de la réalisation de la formation par un membre ETR, un archer... :

Il s'effectue avec vos accès à l'espace dirigeants, en consultant la fiche du licencié, onglet « Diplômes » ou depuis l'extranet dans Formations/Qualifications de la fiche licence.